

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 20.12.2023
Convocation faite
Le 14.12.2023

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 20 décembre 2023

**Délibération
N°2023-12-215**

**Avenant n°2 au marché
n°22 AS 01 08 :
Mission de maîtrise d'œuvre
de catégorie bâtiment pour
l'aménagement d'une
manufacture de cycles à
REVIN**

L'an deux mille vingt-trois, et le mercredi vingt décembre à neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET (à partir du point n°2023-12-207), MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Sébastien PAULET (à partir du point n°2023-12-203), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2023-12-203), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M^{me} Magali CAPLET (jusqu'au point n°2023-12-206), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), M. Jean-Claude JACQUEMART (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle BODART (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), MM. Sébastien PAULET (jusqu'au point n°2023-12-202), Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2023-12-202).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2022-10-183 du 20 octobre 2023 autorisant le Président à signer et notifier le marché n° 22 AS 01 08,

Considérant que le marché n°22 AS 01 08 a été notifié au groupement conjoint GNAT- M3A Architecture, le 9 novembre 2022, pour un montant initial de 550 000 € HT / 660 000 € TTC,

La mission de maîtrise d'œuvre de catégorie bâtiment confiée au groupement concerne l'aménagement d'une manufacture de cycles à REVIN.

Cette mission a été modifiée par voie d'avenant n°1, notifié le 06 avril 2023, pour intégrer le dossier loi sur l'eau correspondant au projet.

Considérant le choix de la Communauté d'intégrer un lot PHOTOVOLTAIQUE au marché alloti de travaux de réhabilitation de la friche industrielle, lot en principe attribuable à la société SILICEO, compte tenu de l'obligation de la loi relative à l'accélération des ENR d'équiper les bâtiments d'une surface supérieure à 500 m²,

Vu la délibération n° 2023-09-149 du 26 septembre 2023, approuvant le lancement d'une démarche d'autoconsommation collective d'énergies photovoltaïques sur le site CIBOX – phase 1 « Manufacture Revin PV 1 » dans le cadre de l'aménagement d'un site de production de CIBOX à REVIN,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant n°2 pour la création d'un champ photovoltaïque sur la toiture du bâtiment dit « CIBOX », pour un montant de 44 992,84 € HT, soit 53 991,41 € TTC,

* **approuve** le plan de financement du marché n°22 AS 01 08 suivant :

Attributaire : GNAT	Montants en €	
	en € HT	en € TTC
Montant initial du marché	550 000	660 000
Avenant n° 1	+ 8 000	+ 9 600
Avenant n° 2	+ 44 992,84	+ 53 991,41
Nouveau montant du marché	602 992,84	723 591,41
Evolution du marché après avenant n° 1	+ 9,64 %	

* **donne délégation** au Président de signer l'avenant n°2 au marché n°22 AS 01 08.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

